



COMMISSION DES COUPES SENIORS

Réunion Restreinte téléphonique du Mercredi 9 Janvier 2019

Président : Pierre BIENVENU

Présents : Joëlle LEMY, Xavier BACON.

PRECISIONS SUR LA COUPE CHIVOT

Du fait de la décision de la Commission Juridique du D.O.F. de donner match perdu par pénalité et par 3 buts à 0 aux deux équipes (match de Coupe Chivot du 4^{ème} tour du 18/11/2018 AS LA NEUVILLE SUR OUDEUIL – FC BRENOUILLE) nous vous informons que le vainqueur du match du 4^{ème} tour en retard du 09/12/2018 AS MONTMACQ – AS LAIGNEVILLE qui se jouera le 17/02/2019 affrontera l'US PAILLART la 24/02/2019 club qui n'a pas disputé le 5ème tour de cette compétition comme l'ont fait toutes les autres équipes.

Le vainqueur du match US PAILLART – (AS MONTMACQ – AS LAIGNEVILLE) du 24/02/2019 sera qualifié pour les ¼ de Finale de la Coupe Chivot.

Le Président : Pierre BIENVENU